



Sommes-nous vraiment tombés aussi bas dans la représentation syndicale ?

Le 13 Avril 2021, Bruno Rabardel, délégué syndical CGT, a envoyé un courriel en copie masquée à de nombreux salariés de l'entreprise. Ce mail relate que le transfert d'Alexis Mortelette, salarié de Cognacq-Jay Image, vers TDF aurait été effectué par la direction afin : « *de flatter la CFDT, son meilleur atout pour l'avenir des négociations* » et « *qu'un service n'est pas toujours gratuit, la Direction attend en retour, pas grand-chose, juste quelques petites signatures sans doute...* » selon les écrits de Bruno Rabardel.

Pour rappel, Alexis Mortelette est détaché à la CFDT depuis de nombreuses années et son rôle est d'organiser la coordination syndicale au sein des entreprises des médias dont Cognacq-Jay Image, anciennement Arkena.

Afin de rétablir la vérité face à ces accusations aussi grossières que mensongères, voici quelques précisions passées sous silence concernant Alexis Mortelette :

- Il a été transféré de la société Cognacq-Jay Image à la société TDF par application d'un accord d'entreprise signé en 2018...par les OS représentatives **dont la CGT** ;
- Suite à la vente de Arkena, cette politique de mobilité intragroupe a été prolongée jusqu'en juin 2020, après avoir été approuvée par le CSE de Cognacq-Jay Image.
- Il exerce actuellement des mandats au sein du syndicat des médias et de la Fédération Communication, Conseil, Culture CFDT. La CFDT **prend en charge l'intégralité de sa rémunération (charges patronales comprises)**.

Ce transfert a été effectué en toute transparence et il a été signifié à Bruno Rabardel, représentant national de la CGT, par la Direction des ressources humaines de TDF.

Pourquoi en parler aujourd'hui ?

Peut-être est-il plus facile de préférer des accusations qui n'ont aucun lien avec les discussions actuelles sur la négociation du temps de travail à TDF, et ce juste pour alimenter la défiance face à un syndicat, que de prendre ses responsabilités. La CFDT de TDF a toujours pris les siennes quant à la signature d'accords négociés avec la direction et ce avec l'aval de ses adhérents. Elle agit dans le seul intérêt des salariés et ne se bat pas contre les autres syndicats.

Alors si Bruno Rabardel considère que la CFDT a demandé un service à la direction de TDF contre de « petites signatures » d'accords, nous l'invitons à avoir le courage de ses positions et à saisir un juge pour faire sanctionner les faits graves qu'il impute à la CFDT et à ses militants.

Après cette injure, nous ne perdrons pas plus de temps à répondre à des potentiels courriels ou provocations, qu'elles qu'en soient les teneurs.

Malgré tout, la CFDT TDF a jugé nécessaire de communiquer vers les salariés de l'entreprise car nous considérons que cette attaque est une limite franchie que nous ne pouvons accepter.